



Renseignement Heures complémentaire

Par **Laetitia 13**, le **24/11/2018** à **21:53**

Bonjour, je souhaiterais savoir si vous pourriez me renseigner sur mon contrat de travail par rapport à mes heures complémentaires. Je travaille pour une société de nettoyage en tant qu'agent de service dans l'hôtellerie et je suis payée 3,5 chambres à l'heure. J'ai une base de 70 heures par mois et je peux faire 1/3 d'heure complémentaire mensuelle. Je souhaiterais savoir comment fonctionne les heures complémentaire, à quel taux je suis censée être payer et à partir de quel heure complémentaire s'il vous plaît. rnEn attente d'une réponse. rnMerci rnrnMerci de vos réponses

Par **morobar**, le **25/11/2018** à **09:18**

Bonjour,rn[citation] je suis payée 3,5 chambres à l'heure[/citation]rnC'est une nouvelle monnaie ?rnJe plaisante, j'ai compris qu'il s'agissait de décrire votre fonction et non votre salaire.rn* pour un temps partiel le paiement des heures complémentaires est ainsi effectué, avec un décompte à la semainern** 10% du temps de base, ici 10% de 15h30 soit 1.55 h à au moins 10%rn** le reste jusqu'au 1/3 de la durée, ici $15.5/3 = 5.16$ dont on ôte 1.55 h payées à 25%rnMais on suppose que le droit à l'accomplissement de ces heures est acquis.